



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 65906

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation difficile que connaissent de nombreuses personnes handicapées non titulaires du macaron grand invalide civil (GIC), au regard de leurs déplacements en milieu urbain et des possibilités de stationnement. En effet, ces personnes ne peuvent utiliser les emplacements de stationnement réservés aux invalides porteurs du macaron GIC, dont les conditions d'obtention, très restrictives, excluent un grand nombre d'handicapés. En conséquence, il lui demande s'il ne peut pas être envisagé de faciliter l'accès à ces emplacements et d'assouplir les critères permettant l'attribution du macaron GIC, notamment le taux d'incapacité requis, fixé actuellement à 80 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65906

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5310